

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence: 16747 BEN HADJI

Le 05/08/2022



Bien: Appartement

Adresse : Résidence des Pyrénées

41 rue Adoue

64400 OLORON-SAINTE-MARIE

Numéro de lot:

Référence Cadastrale : /

PROPRIETAIRE

DEMANDEUR

Madame BEN HADJI Myriam 195 Chemin Broucas 64360 CARDESSE

Madame BEN HADJI Myriam

195 Chemin Broucas 64360 CARDESSE

<u>Date de visite</u> : **05/08/2022**

Opérateur de repérage : LOLIBE Alexandre



NOTE DE SYNTHESE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° 16747 BEN HADJI

La note de synthèse ne peut en aucun cas être annexée seule à un acte authentique.

Les attestations délivrées restent la propriété de la société ARGIA DIAGNOSTIC jusqu'au règlement de la facture. Elles ne pourront être utilisées par le client avant leur règlement intégral. (Clause de Réserve de propriété - loi 80-335 du 12.05.80)

INFORMATIONS GENERALES

Type de bien : Appartement

Etage: 4ème

Adresse: Résidence des Pyrénées

41 rue Adoue

64400 OLORON-SAINTE-MARIE

Bâtiment : **B** Porte : **28**

Propriétaire : Madame BEN HADJI Myriam

Réf. Cadastrale : /

Bâti : Oui Mitoyenneté : Oui

Date du permis de construire : Antérieur au 1 juillet 1997

Date de construction : 1983

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Absence d'indices d'infestation de Termites le jour de la visite.

CONSTAT AMIANTE

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré à ce stade de matériaux et produits contenant de l'amiante

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

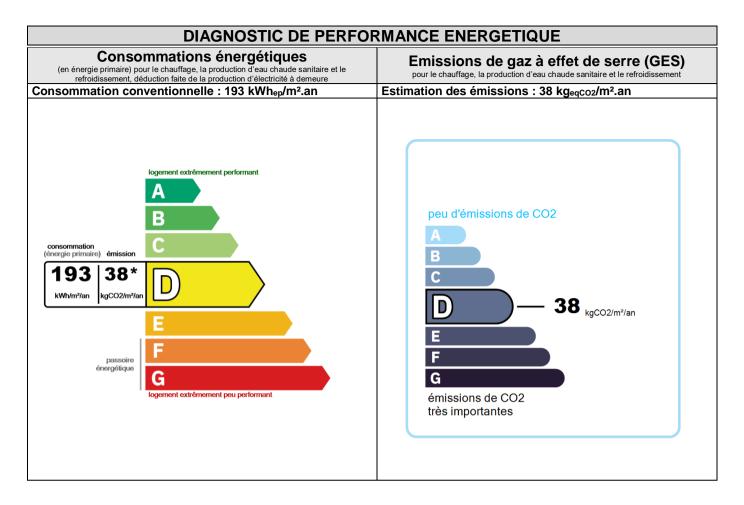
Superficie totale: 52,070 m²



1/2

16747 BEN HADJI





DIAGNOSTIC ELECTRICITE

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

DIAGNOSTIC GAZ

L'installation ne comporte aucune anomalie

Etat des Risques et Pollutions

Nature du risque	Bien	Travaux
Inondation PPRn Inondation, approuvé le 01/02/2017	Non concerné	non
Sismicité Zonage sismique : Moyenne	Concerné	non





ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : Appartement

Adresse: Résidence des Pyrénées 41 rue Adoue 64400 OLORON-SAINTE-

MARIE

Etage:

Référence Cadastrale : / Bâtiment: Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral Porte:

comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court

terme

Descriptif du bien : Appartement au dernier étage avec

une cave

Encombrement constaté : Meublé et occupé Situation du lot ou des lots de copropriété

4ème

28

Escalier:

OUI Bâti: OUI Mitovenneté:

Document(s) joint(s): Néant

DESIGNATION DU CLIENT

Désignation du client

Nom / Prénom : Madame BEN HADJI Myriam

Qualité:

Adresse: 195 Chemin Broucas 64360 CARDESSE

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : Aucun

DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : LOLIBE Alexandre Raison sociale et nom de l'entreprise :

SARL ARGIA DIAGNOSTIC

Adresse: 4 Rue Villefranque 64260 BUZY

N° siret: 75251117000025 N° certificat de qualification : C3274

Date d'obtention : 17/07/2020

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : QUALIXPERT

17 rue Borrel

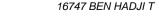
81100 CASTRES

Organisme d'assurance **ALLIANZ IARD** professionnelle:

N° de contrat d'assurance : 56999113

Date de validité du contrat

31/08/2022 d'assurance:



a Rgia DIA Gnostic



IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	
		4ème	
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.	
Entrée	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Plancher - Revêtement plastique	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.	
Placard	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Plancher - Moquette	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.	
Cuisine	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Plancher - Revêtement plastique	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Sol - Béton Revêtement plastique	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites.	
Séjour	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Plinthe - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Sol - Béton Revêtement plastique	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites.	
Dégagement	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Plinthe - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Sol - Béton Revêtement plastique	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Mur - Plâtre Faïence et papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites.	
Salle de Bains	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Plinthe - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Sol - Béton Revêtement plastique	Absence d'indice d'infestation de termites.	
wc	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.	

16747 BEN HADJI T

2/4





Bâtiments et parties de bâtiments et bâtiments visités (1) Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)		Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *		
	Porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.		
	Sol - Béton Revêtement plastique	Absence d'indice d'infestation de termites.		
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice d'infestation de termites.		
Pièce	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.		
	Porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.		
	Plinthe - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites.		
	Sol - Béton Revêtement plastique	Absence d'indice d'infestation de termites.		
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.		
Coin nuit	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.		
	Porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.		
	Plinthe - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites.		

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes,
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites

IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

Cave (SS): Absence de clefs.

Parties communes car non missionné par le syndic

IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

Doublages des murs et espaces intérieurs des cloisons (non visibles et non accessibles).

Faces des bois de structure, des plinthes et des menuiseries en contact avec la maçonnerie (non visibles et non accessibles).

Sous faces des parquets (non visibles et non accessibles).

Parquets couverts par différents revêtements collés et/ou vissés (non visibles et non accessibles).





G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois , détérioration de livres, cartons, etc.);

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé:

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

NEANT.

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Absence d'indices d'infestation de Termites le jour de la visite.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre ler, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **04/02/2023**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

SARL ABGIL DIAGNOSTIC C.C. du lac - 148; Av de la Résistance 40990 ST PAUL LES DAX RCS DAX 752 511 170 Référence: 16747 BEN HADJI T Fait à : BUZY le : 05/08/2022 Visite effectuée le : 05/08/2022 Durée de la visite : 2 h 00 min

Nom du responsable : LADEVESE Olivier

Opérateur : Nom : **LOLIBE** Prénom : **Alexandre**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

16747 BEN HADJI T

4/4





Pré-Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ; Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

INFORMATIONS GENERALES

DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Appartement Escalier: Cat. du bâtiment : **Habitation (Parties privatives** Bâtiment: d'immeuble collectif d'habitation) Porte:

Nombre de Locaux :

Etage: 4ème Propriété de: Madame BEN HADJI Myriam

Numéro de Lot: Référence Cadastrale : /

195 Chemin Broucas 64360 CARDESSE

Date du Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997 Résidence des Pyrénées 41 rue Adoue

64400 OLORON-SAINTE-MARIE

A.2 **DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE**

Nom: Madame BEN HADJI Myriam **Documents** Néant fournis: Adresse: 195 Chemin Broucas

64360 CARDESSE

Moyens mis à Néant disposition: Qualité:

A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N°: 16747 BEN HADJI A Date d'émission du rapport : 05/08/2022 Le repérage a été réalisé le : 05/08/2022 Accompagnateur: Aucun

Par: LOLIBE Alexandre

Laboratoire d'Analyses: **MYEASYLAB** N° certificat de qualification : C3274

Adresse laboratoire : Parc Héliopolis - Bâtiment B3 1103 Date d'obtention : 17/07/2020 avenue Jacques Cartier - CS 40392

Le présent rapport est établi par une personne dont

les compétences sont certifiées par :

Numéro d'accréditation : AB 1609 par le PCA **QUALIXPERT**

17 rue Borrel Organisme d'assurance

ALLIANZ IARD 81100 CASTRES professionnelle:

1 cours Michelet - CS30051 92076 Adresse assurance:

PARIS LA DEFENCE CEDEX Date de commande : 05/08/2022

N° de contrat d'assurance 56999113 Date de validité : 31/08/2022

CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise Date d'établissement du rapport :

Fait à BUZY le 05/08/2022 SARL ABGILS DIAGNOSTIC C.C. du Ja: -145, Äv de la Résistance 4090 ST PAUL LES DAX RCS/DAX 752 511 170 Cabinet: ARGIA DIAGNOSTIC

Nom du responsable : LADEVESE Olivier Nom du diagnostiqueur : LOLIBE Alexandre

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

16747 BEN HADJI A

44800 SAINT-HERBLAIN

1/6





C CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré à ce stade de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

	E Local	Etage	Justification
1	Cave	SS	Absence de clefs.

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : des investigations complémentaires devront être réalisées.

Les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun





D PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER					
1. Parois verticales intérieures						
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amianteciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.					
2. Planchers	s et plafonds					
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol					
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs						
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides). Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.					
4. Eléments extérieurs						
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibresciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibresciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.					



E CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage: 05/08/2022

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

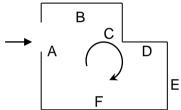
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 - Août 2017 :

Sens du repérage pour évaluer un local :



F RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Cave	SS	NON	Absence de clefs.
2	Entrée	4ème	OUI	
3	Placard	4ème	OUI	
4	Cuisine	4ème	OUI	
5	Séjour	4ème	OUI	
6	Dégagement	4ème	OUI	
7	Salle de Bains	4ème	OUI	
8	WC	4ème	OUI	
9	Pièce	4ème	OUI	
10	Coin nuit	4ème	OUI	

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

aRgiaDIA Gnostic

4/6

16747 BEN HADJI A



LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néan

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE. MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE							
Présence	A : Amiante		N : Non Amianté	mianté a?: P		Probabilité de présence d'Amiante	
Etat de dégradation des		F, C, FP	BE : Bon état	DL : D locale	DL : Dégradations ocales		ME : Mauvais état
Matériaux	Autr	es matériaux	MND : Matériau(x) non dé	gradé(s	s)	MD : Matéria	au(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type	1	1 Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation					
Flocage, calorifugeage ou faux- plafond	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement						
résultat de la grille d'évaluation)	3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement						
	EP	EP Evaluation périodique					
Recommandations des autres matériaux et produits.	aux et produits. Action corrective de premier niveau						
(résultat de la grille d'évaluation)	AC 2	Action correct	tive de second niveau				

COMMENTAIRES

Néant

H ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

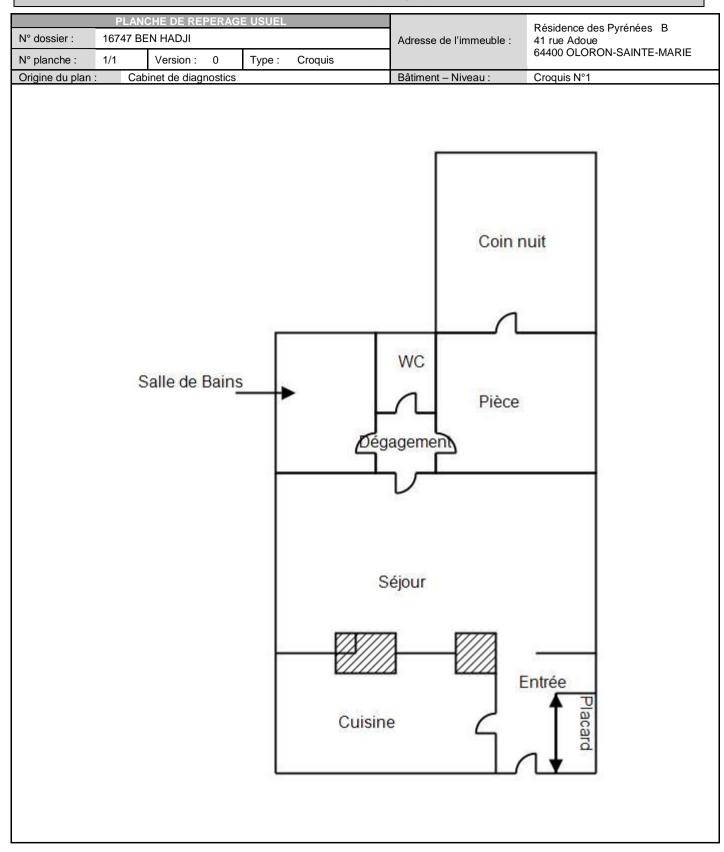
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org





ANNEXE 1 - CROQUIS



16747 BEN HADJI A



CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997. Art- 46 Loi 10 juillet 1965 modifié par la Loi du 24 mars 2014

DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : **Appartement**

Nombre de Pièces :

4ème Etage:

Numéro de lot :

Référence Cadastrale : /

Adresse:

Résidence des Pyrénées 41 rue Adoue

64400 OLORON-SAINTE-MARIE

Bâtiment:

Escalier:

Porte: 28

Propriété de: Madame BEN HADJI Myriam

> 195 Chemin Broucas 64360 CARDESSE

Mission effectuée le : 05/08/2022 Date de l'ordre de mission: 05/08/2022

N° Dossier: **16747 BEN HADJI C**

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

Total: 52,07 m²

(Cinquante-deux mètres carrés zéro sept)

DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez
Entrée	4ème	3,900 m²	0,000 m²
Placard	4ème	0,500 m ²	0,000 m²
Cuisine	4ème	10,300 m ²	0,000 m ²
Séjour	4ème	15,900 m²	0,000 m²
Dégagement	4ème	0,940 m²	0,000 m²
Salle de Bains	4ème	4,080 m²	0,000 m²
WC	4ème	1,480 m²	0,000 m²
Pièce	4ème	8,150 m ²	0,000 m²
Coin nuit	4ème	6,820 m²	0,000 m²
Total		52,070 m²	0,000 m²

Annexes & Dépendances	Surface Hors Carrez
Total	0,000 m ²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par ARGIA DIAGNOSTIC qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

SARL ABOLA DIAGNOSTIC C.C. du Jac - 1435, Av de la Résistance 40990 ST PAUL LES DAX RCS/DAX 752 511 170

Le Technicien: Alexandre LOLIBE à BUZY, le 05/08/2022

Nom du responsable : LADEVESE Olivier





DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n°: 2264E1834162F établi le: 05/08/2022

valable jusqu'au: 04/08/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performanceenergetique-dpe

adresse: 41 rue Adoue, 64400 OLORON-SAINTE-MARIE / étage: 4ème

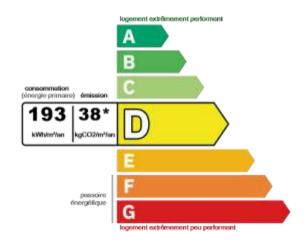
type de bien : Appartement année de construction: 1983 surface habitable: 52,07 m²

propriétaire : BEN HADJI Myriam

adresse: 195 Chemin Broucas, 64360 CARDESSE

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



ions de CO2 **38** kgc02/m/wn D émissions de CO2 très importantes

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 2010 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 10414 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges. Voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **828 €** et **1120 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 08/10/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

ARGIA DIAGNOSTIC

4 Rue Villefranque 64260 BUZY

diagnostiqueur: Alexandre LOLIBE tel: 05.24.26.59.89

email: argiadiagnostic@hotmail.fr

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par

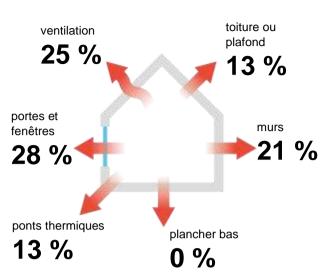
organisme de certification : QUALIXPERT

17 rue Borrel 81100 CASTRES

n° de certification : C3274



Schéma des déperditions de chaleur



Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :





Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

<title_solERDPE>



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

Montants et consommations annuels d'énergie consommation d'énergie frais annuels d'énergie répartition des dépenses usage (fourchette d'estimation*) (en kWh énergie primaire) 63% chauffage gaz naturel **6919** (6919 éf) Entre 540€ et 730€ eau chaude 17% gaz naturel Entre 138€ et 186€ **1761** (1761 éf) sanitaire refroidissement éclairage Entre 26€ et 34€ 236 (103 éf) électrique Entre 125€ et 169€ auxiliaires électrique **1 170** (509 éf) 10 087 kWh énergie totale pour les Entre 828€ et 1 120€ par -Pour rester dans cette fourchette (9 291 kWh é.f.) d'estimation, voir les usages recensés an

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 99,221 par jour.

é.f. → énergie finale

- ▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.
- ▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -20,3% sur votre facture soit -129 par an

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

recommandations d'usage ci-dessous

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée \rightarrow 99,22l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.

411 consommés en moins par jour,

c'est en moyenne -22% sur votre facture soit -35 €

par an



- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

^{*} Prix moyens des énergies indexés au 08/10/2021 (abonnements compris)

The diagnostic de pononnante ontrologonique (logonicia	DPE	diagnostic de	performance	énergétique	(logement)
--	------------	---------------	-------------	-------------	------------

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue	Vue d'ensemble du logement						
		description	isolation				
\bigcirc	murs	Mur Comble Nord Nord Inconnu donnant sur Comble, isolé Mur Circulation Sud Sud Blocs de béton creux donnant sur Circulations communes, non isolé Mur Ext Est Béton banché donnant sur Extérieur, isolé	insuffisante				
	plancher bas	Pas de plancher déperditif					
	toiture / plafond	Plafond 2 Plaques de plâtre donnant sur Combles perdus, isolé	insuffisante				
	toiture / plafond	Plafond 1 Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, isolé	insuffisante				
û	portes et fenêtres	Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage horizontal (e = 10 mm) Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage horizontal (e = 10 mm)	insuffisante				

Vue d'ensemble des équipements

V G O	rue a encombie aco equipomento					
		description				
	chauffage	Chaudière standard Gaz naturel installée en 2010 sur Radiateur				
٠ ب	eau chaude sanitaire	Chaudière standard Gaz naturel installée en 2010				
4	ventilation	VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000				
	pilotage	Chaudière standard : Radiateur : sans régulation pièce par pièce,				

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Porte opaque pleine isolée

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels

sont essentiels.	
	type d'entretien
vitrages	Fermer les volets de chaque pièce pendant la nuit Ne pas obstruer les orifices de ventilation présents sur les fenêtres
g éclairage	Régler les temporisations et les seuils de luminosité dans les parties communes pour les adapter aux besoins.
chaudière	Eteindre le chauffage lorsque les fenêtres sont ouvertes. Programmer une visite annuelle d'un professionnel pour nettoyer, régler et contrôler les installations de chauffage (une chaudière bien réglée consommera moins d'énergie).
sentilation	Ne jamais boucher les entrées d'air

▲ Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

p.4

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.



lot description performance recommandée

Isolation des combles : Isolation des combles
toiture et combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm
pour la ventilation de la charpente

performance recommandée

R = 10 m².K/W

Les travaux à envisager montant estimé : 800 à 1000 €

lot description performance recommandée

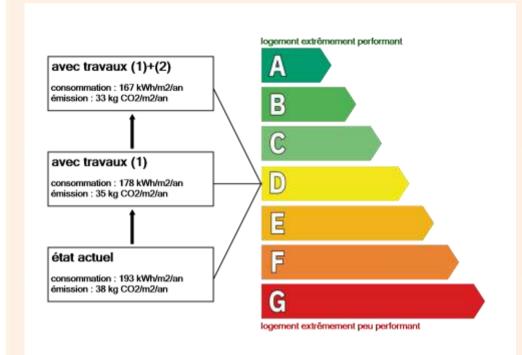
Installer une VMC Hygroréglable type B : Installer une VMC ventilation Hygroréglable type B

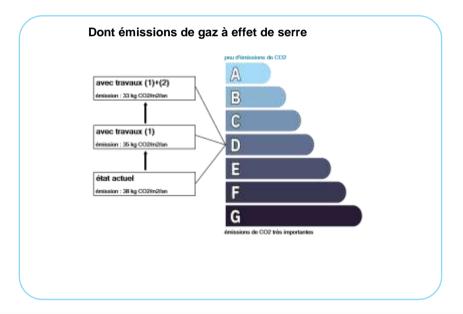
Commentaire:

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux







Préparez votre projet!

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans:

www.faire.gouv.fr/trouver-unconseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.gouv.fr/aides-definancement





Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : AnalysImmo DPE 2021 4.1.1

Référence du DPE : 2264E1834162F

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : /-

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Date de visite du bien : **05/08/2022** Numéro d'immatriculation de la copropriété: Justificatifs fournis pour établir le DPE :

valeur renseignée

url / api

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

origine de la donnée

Néant

donnée d'entrée

	Département				64 - Pyrénées Atlantiques
S	Altitude		猴	donnée en ligne	218
<u>té</u>	Type de bien		۵	observée ou mesurée	Appartement
généralité	Année de construc	tion	≈	valeur estimée	1983
şné	Surface habitable of	lu logement	ρ	observée ou mesurée	52,07
Ö	Nombre de niveaux	du logement	D	observée ou mesurée	1
	Hauteur moyenne sous plafond		D	observée ou mesurée	2,5
	donnée d'entrée		origii	ne de la donnée	valeur renseignée
		Surface	Ω	observée ou mesurée	10,95 m²
		Matériau mur	ρ	observée ou mesurée	Béton banché
	W . F . F .	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	20 cm
		Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
	Mur Ext Est	Année isolation	×	valeur par défaut	1983 à 1988
		Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
d)		Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
dd		Doublage	۵	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
enveloppe		Surface	۵	observée ou mesurée	13,6 m ²
Ž		Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Blocs de béton creux
Ф		Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	20 cm
		Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non
	Mur Circulation Sud	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
		Inertie	۵	observée ou mesurée	Lourde
		Type de local non chauffé adjacent	۵	observée ou mesurée	Circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur
		Surface Aiu	۵	observée ou mesurée	15,6 m²
		Surface Aue	۵	observée ou mesurée	23 m²

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Etat isolation des parois du local non chauffé	(1)	document fourni	Oui
	Doublage	۵	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	D	observée ou mesurée	7,91 m²
	Matériau mur	ρ	observée ou mesurée	Béton banché
	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	20 cm
Mur Ext Ouest	Isolation: oui / non / inconnue	P	observée ou mesurée	Oui
Mui Ext Odest	Année isolation	×	valeur par défaut	1983 à 1988
	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inertie	D	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	۵	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	×	valeur par défaut	2,5 W/m²K
	Surface	D	observée ou mesurée	3,04 m²
	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	×	valeur par défaut	1983 à 1988
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
Mur Comble Ouest	Inertie	×	valeur par défaut	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	ρ	observée ou mesurée	Comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	D	observée ou mesurée	3,04 m²
	Surface Aue	۵	observée ou mesurée	3,95 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	Ð	document fourni	Oui
	Doublage	P	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	×	valeur par défaut	2,5 W/m²K
	Surface	P	observée ou mesurée	15,6 m²
	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	×	valeur par défaut	1983 à 1988
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
Mur Comble Nord	Inertie	×	valeur par défaut	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	ρ	observée ou mesurée	Comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	ρ	observée ou mesurée	15,6 m²
	Surface Aue	۵	observée ou mesurée	20,28 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	Ð	document fourni	Oui
	Doublage	ρ	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	۵	observée ou mesurée	33,22 m²
	Туре	۵	observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants
Plafond 1	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	×	valeur par défaut	1983 à 1988
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
Plafond 2	Surface	ρ	observée ou mesurée	34,1 m²

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Туре	۵	observée ou mesurée	Plaques de plâtre
	Isolation: oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	×	valeur par défaut	1983 à 1988
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	۵	observée ou mesurée	Combles perdus
	Surface Aiu	D	observée ou mesurée	34,1 m²
	Surface Aue	۵	observée ou mesurée	44,33 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	Ð	document fourni	Non
	Surface	۵	observée ou mesurée	52,07 m ²
	Type de plancher bas	Q	observée ou mesurée	Dalle béton
Plancher 1	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	D	observée ou mesurée	Lourde
	Type d'adjacence	ρ	observée ou mesurée	Local chauffé
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	5,81 m²
	Type de vitrage	D	observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	D	observée ou mesurée	10 mm
	Présence couche peu émissive	۵	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	ρ	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 1	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Ouest
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	7,75 m²
	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	ρ	observée ou mesurée	10 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	۵	observée ou mesurée	Air
Fenêtre 2	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
relieue Z	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)
	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Est

donnée d'entrée		origin	ne de la donnée	valeur renseignée
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Non
	Type de porte	ρ	observée ou mesurée	Porte opaque pleine isolée
Porte 1	Surface	ρ	observée ou mesurée	2 m²
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur Ext Est (vers le haut)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ш
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	12,17 m
Linéaire Mur	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Circulation Sud (vers le haut)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	6,24 m
11. (.t., M., E. (Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur Ext Ouest (vers le haut)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ΙΤΙ
nauty	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	8,79 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur Ext Est (vers le bas)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	П
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	12,17 m
Linéaire Mur	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Circulation Sud (vers le bas)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	6,24 m
11.6.0.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur Ext Ouest (vers le bas)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ΙΤΙ
basj	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	8,79 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur Ext Est (à gauche du refend)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ш
reienaj	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	0,9 m
11.6.0.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur Ext Ouest (à gauche du refend)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	П
uu reieilu)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	0,9 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur Ext Est (à droite du refend)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	П
reienaj	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	0,9 m
Lindalia M. T.	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur Ext Ouest (à droite du refend)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ш
au rerenuj	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	0,9 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
11.6.0. 5 4 6	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	5 m
Linéaire Porte 1 Mur Circulation	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
Sud	Retour isolation autour menuiserie	ρ	observée ou mesurée	10 cm
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur

	donnée d'entrée		origin	ne de la donnée	valeur renseignée
		Type d'installation de chauffage	۵	observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
		Type générateur	D	observée ou mesurée	Chaudière standard
		Surface chauffée	D	observée ou mesurée	52,07 m²
		Année d'installation	۵	observée ou mesurée	2010
		Energie utilisée	D	observée ou mesurée	Gaz
		Présence d'une ventouse	D	observée ou mesurée	Non
		Présence d'une veilleuse	۵	observée ou mesurée	Non
		Type émetteur	Q	observée ou mesurée	Radiateur
ts	Chaudière	Surface chauffée par émetteur	۵	observée ou mesurée	52,07 m²
équipements	standard	Type de chauffage	۵	observée ou mesurée	Central
oen		Equipement d'intermittence	Q	observée ou mesurée	Absent
Ţ.		Présence de comptage	۵	observée ou mesurée	Non
éo		Type générateur	Q	observée ou mesurée	Chaudière standard
		Type production ECS	۵	observée ou mesurée	Individuel
		Isolation du réseau de distribution	۵	observée ou mesurée	Non
		Bouclage / Traçage	۵	observée ou mesurée	Réseau non bouclé
		Pièces alimentées contiguës	Q	observée ou mesurée	Oui
		Production en volume habitable	Q	observée ou mesurée	Oui
		Type de ventilation	ρ	observée ou mesurée	VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000
	Ventilation	Année installation	×	valeur par défaut	1983
		Plusieurs façades exposées	۵	observée ou mesurée	Oui



DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Décret no 2008-384 du 22 avril 2008;

Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation;

Arrêté du 28 septembre 2017 abrogeant et remplaçant l'arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation; Norme NF C16-600 (juillet 2017)

A DESIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BATI(S)	
■ Localisation du ou des immeubles bâti(s) Département : PYRENEES ATLANTIQUES Commune : OLORON-SAINTE-MARIE (64400) Adresse : 41 rue Adoue Lieu-dit / immeuble : Résidence des Pyrénées	Type d'immeuble :
Réf. Cadastrale : / Désignation et situation du lot de (co)propriété : Bâtiment : B Etage : 4ème Porte : 28 N° de Lot :	Année de construction : 1983 Année de l'installation : > à 15 ans Distributeur d'électricité : Enedis Rapport n° : 16747 BEN HADJI ELEC
B IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE	
 Identité du donneur d'ordre Nom / Prénom : Madame BEN HADJI Myriam Adresse : 195 Chemin Broucas 64360 CARDESSE 	
• Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)):
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle : Autre le cas échéant (préciser)	
C IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR	
■ Identité de l'opérateur : Nom : LOLIBE Prénom : Alexandre	

Prénom : Alexandre

Nom et raison sociale de l'entreprise : ARGIA DIAGNOSTIC

Adresse: 4 Rue Villefranque

64260 BUZY

N° Siret: 75251117000025

Désignation de la compagnie d'assurance : ALLIANZ IARD N° de police : 56999113 date de validité : 31/08/2022

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100

CASTRES,le 17/07/2020 N° de certification : C3274





Limites du domaine d'application du diagnostic

Le diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure, ni les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés sous une tension < 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) :
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

Synthèse	de l'état de	l'installation	intérieure	d'électricité
Oynthicac	ac i clat ac	i ilistaliation	IIIICI ICUI C	a cicciiicite

Anomalies et / ou constatations diverses relevées lors du diagnostic

Cocher distinctement le cas approprié parmi les quatre éventualités ci-dessous:

ш	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie et ne fait pas l'objet de constatations diverses.
	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie, mais fait l'objet de constatations diverses.
	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.
	Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur
	électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
	L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.
Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
L'installation fait également l'objet de constatations diverses.





Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

Cocher distinctement les domaines où des anomalies non compensées sont avérées en faisant mention des autres domaines:

3	Les	s constatations diverses concernent :
		10. La piscine privée ou le bassin de fontaine
		9. Des appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative.
		8.2. Des conducteurs non protégés mécaniquement.
		8.1. Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
1	X	7. Des matériels électriques présentant des risques de contact direct.
١	X	6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
		5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
		4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
		3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
		2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
		1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Cocher distinctement le(s) cas approprié(s) parmi les éventualités ci-dessous:

- Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic
- Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés
- Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement



F ANOMALIES IDENTIFIEES

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)
B.6.3.1 a)	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).	Salle de Bains	contre les pro	que sans indice de protection jections d'eau (luminaire,) é en zone interdite.
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.		Dispositifs	de connexions (dominos) accessibles.

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (*) Avertissement: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

G.1 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

⁽¹⁾ Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600.

G.2 CONSTATATIONS DIVERSES

E.1 - Installations ou parties d'installation non couvertes

Les installations ou parties de l'installation cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic, conformément à la norme NF C16-600:

Le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

• INSTALLATION DE MISE A LA TERRE située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (PRISE DE TERRE, CONDUCTEUR DE TERRE, borne ou barrette principale de terre, LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation): existence et caractéristiques;

> E.2 - Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.6 c)	Section satisfaisante des CONDUCTEURS DE PROTECTION.	Conducteurs non identifiables.
B.5.3 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	Non visible.
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS du CONDUCTEUR de la LIAISON	Non visible.

16747 BEN HADJI ELEC







N° article (1)	Libellé des points de contôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
	EQUIPOTENTIELLE supplémentaire aux ELEMENTS CONDUCTEURS et aux MASSES.	
B.6.3.1 c)	MATERIEL ELECTRIQUE BT (> 50V ac ou > 120V cc) placé sous la baignoire accessible qu'en retirant le tablier ou la trappe à l'aide d'un outil.	Non accessible.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou,si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

- (1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600- Annexe C
- (2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :
 - « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
 - « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. »;
 - « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.» ;
 - « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
 - « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
 - « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
 - « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
 - « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
 - « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
 - « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
 - Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

N°	Pièce / Emplacement	Justification
1	Cave	Absence de clefs.

CACHET, DATE ET SIGNATURE

Cachet de l'entreprise

н

SARL ARGIA DIAGNOSTIC
C.C. du lac - 1125, Av de la Résistance
40990 ST PAUL LES DAX
RCS DAX 752 511 170

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 05/08/2022

Date de fin de validité : **04/08/2025** Etat rédigé à **BUZY** Le **05/08/2022** Nom : **LOLIBE** Prénom : **Alexandre**

Signature de l'opérateur :

aRgiaD I A Gnostic

5/7

16747 BEN HADJI ELEC



1

OBJECTIF DES DISPOSITIONS ET DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES

Correspondance avec le domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
3	Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
4	Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boite équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés,) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
10	Piscine privée ou bassin de fontaine : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

⁽¹⁾ Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.





INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Correspondance avec le domaine d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
	Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique: L'objectif est d'assurer rapidement la mise hors tension de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique, etc.) des mesures classiques de protection contre les chocs électriques
11	Socles de prise de courant de type à obturateurs : L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.
	Socles de prise de courant de type à puits: La présence d'un puit au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

⁽¹⁾ Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600.



RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9; Vu le décret no 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments

Vu l'arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 aout 2010 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

	aissance de la norme NF P45-500 de janvier 2013			
A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS				
● Localisation du ou des bâtiments Type de bâtiment :	Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Adresse : Résidence des Pyrénées 41 rue Adoue 64400 OLORON-SAINTE-MARIE Escalier : Bâtiment : B N° de logement : 28 Etage : 4ème Numéro de Lot : Réf. Cadastrale : / Date du Permis de construire : Antérieur au 1 juillet 1997			
B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE				
 Désignation du propriétaire de l'installation intérie Nom : Madame BEN HADJI Prénom : Myriam Adresse : 195 Chemin Broucas 64360 CARDESSE 	ure de gaz :			
● Titulaire du contrat de fourniture de gaz : Nom : Madame BEN HADJI Prénom : Myriam Adresse : 195 Chemin Broucas 64360 CARDESSE Téléphone :	□ Numéro de point de livraison gaz Ou □ Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres Ou ☑ A défaut le numéro de compteur Numéro : 07514201			
C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DI	AGNOSTIC			
● Identité de l'opérateur de diagnostic Nom / Prénom : LOLIBE Alexandre Raison sociale et nom de l'entreprise : ARGIA DIAGNOSTIC Adresse : 4 Rue Villefranque 64260 BUZY N° Siret : 75251117000025 Désignation de la compagnie d'assurance : ALLIANZ IARD N° de police : 56999113 date de validité: 31/08/2022 Le présent rapport est établi par une personne dont les colle 15/06/2022 N° de certification : C3274 Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : NF I				



16747 BEN HADJI GAZ



D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Appareils raccordés et CENR(4)		Observations					
Genre (1)	Type (2)	Débit calorifique (L/min)		Taux de CO (ppm)		ppm)	Anomalie
Marque	Puissance (kW)			CENR			
Modèle	Localisation	Théorique	Mesuré	ou A.R. sans D.E.M (3)	D.E.M à l'arrêt (3)	D.E.M en marche (3)	Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Chaudière SAUNIER DUVAL	Raccordé 24,00	46,25	38,00	0,00			
	Cuisine						

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur,
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche
(3)	A.R.: Appareil raccordé - D.E.M: Dispositif d'Extraction Mécanique
(4)	CENR: Chauffe Eau Non Raccordé

Е	ANOMALIES IDENTIFIEES
Néar	nt

IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE CONTROLES ET MOTIFS

Pièce / Volume	Justification	
Cave	Absence de clefs.	

Ø	Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.
	Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
	Le conduit de raccordement n'est pas visitable
Néa	ant



☑ L'installation ne comporte a	☑ L'installation ne comporte aucune anomalie.				
L'installation comporte des anomalies de type qui devront être réparées ultérieurement.					
☐ L'installation comporte des	anomalies de type (A2) qui devront être réparées dans les meilleurs délais.				
L'installation comporte des	anomalies de type OGD qui devront être réparées avant remise en service.				
en gaz de votre installation	alie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation in intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.				
	L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz				
	es éventuels appareillages non localisés par le propriétaire et qui ne sont ni visibles ni age et/ou placés à l'arrière de meubles fixes ou doublages.				
H ACTIONS DE L'O	PERATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI				
☐ Fermeture totale ave	c pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz				
Ou Fermeture partielle a	vec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation				
numéro de con Codes des and	contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du				
Actions de l'oném	otour de diagnostie en coe d'enemalie 22e				
Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie					
I SIGNATURE ET CA	CHET DE L'ENTREPRISE				
Signature / cachet de l'entrepri					
SARL ARGIA DIAGNOSTIC C.C. du Jac - 143, Av de la Résistance 40990 ST PAUL LES DAX RCS DAX 752 511 170	Visite effectuée le : 05/08/2022 Fait à BUZY le 05/08/2022 Rapport n° : 16747 BEN HADJI GAZ Date de fin de validité : 04/08/2025 Nom / Prénom du responsable : LADEVESE Olivier Nom / Prénom de l'opérateur : LOLIBE Alexandre				

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.





Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 16747 BEN HADJI

Mode EDITION*** Réalisé par José LOPES

Pour le compte de Argia Diagnostic

Date de réalisation : 11 août 2022 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :

N° 2011-066-0028 du 9 mars 2011, modifié le 6 avril 2022.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

41 Rue Adoue - Résidence des Pyrénées B 64400 Oloron-Sainte-Marie

Vendeur

BEN HADJI Myriam



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)								
	Votre com	Votre immeuble						
Туре	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.		
PPRn	Inondation	approuvé	01/02/2017	non	non	p.3		
	Zonage de sismicité :	oui	-	-				
	Zonage du potentiel ra	non	-	-				

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Non	Aléa Faible
Plan d'Exposition au Bruit ⁽³⁾	Non	-
Basias, Basol, Icpe	Oui	6 sites* à - de 500 mètres

^{*}ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.



⁽¹⁾ Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

⁽²⁾ Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

⁽³⁾ Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb



Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)						
Risques		Concerné	Détails			
Inondation	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	-			
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui	Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.			
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Non	-			
	Remontées de nappes	Oui	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FAIBLE (dans un rayon de 500 mètres).			
Installation nucléaire		Non	-			
Mouvement de terrain		Non	-			
Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	-			
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.			
	ICPE : Installations industrielles	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 1000 mètres d'une ou plusieurs installations identifiées.			
Cavités souterraines		Non	-			
Canalisation TMD		Non	-			







SOMMAIRE

Synthèses	1
Imprimé officiel	4
Localisation sur cartographie des risques	
Déclaration de sinistres indemnisés	
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions	7
Annovas	Q





Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier 1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral 2011-066-0028 du 09/03/2011 modifié le 06/04/2022 Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti) Document réalisé le : 11/08/2022 2. Adresse 41 Rue Adoue - Résidence des Pyrénées B 64400 Oloron-Sainte-Marie 3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn approuvé non X Les risques naturels pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune) Inondation L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn non X 4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm non X appliqué par anticipation L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm approuvé Les risques miniers pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune) L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm 5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt approuvé non X non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt Les risques technologiques pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune) L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement non X non X L'immeuble est situé en zone de prescription 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité n application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010. L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Movenne zone 5 zone 4 X zone 3 7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018 L'immeuble se situe dans une 7one à Potentiel Radon : Significatif Faible zone 3 zone 1 X 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente 9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) oui [non X Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour Parties concernées Vendeur à le BEN HADJI Myriam Acquéreur à Attention I S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.





Inondation Non concerné* PPRn Inondation, approuvé le 01/02/2017 * L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques Gave d'Aspe La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat. Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.



Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	09/12/2021	12/12/2021	17/12/2021		
Mouvement de terrain	09/12/2021	12/12/2021	25/06/2022		
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	12/06/2018	13/06/2018	15/08/2018		
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par submersion marine	24/01/2009	27/01/2009	29/01/2009		
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/06/2008	12/06/2008	13/08/2008		
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	27/07/2006	27/07/2006	10/03/2007		
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par submersion marine	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999		
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	27/07/1999	27/07/1999	04/12/1999		
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	16/06/1992	17/06/1992	17/10/1992		
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	23/07/1989	23/07/1989	07/02/1990		
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	18/06/1988	18/06/1988	14/09/1988		
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	02/12/1982		
Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les ris internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net	ques majeurs, le document d'i	nformation comm	nunal sur les risq	ues majeurs et, su	
Préfecture : Pau - Pyrénées-Atlantiques	Adresse de l'	esse de l'immeuble :			
Commune : Oloron-Sainte-Marie	41 Rue Adoue - Résidence des Pyrénées B				
	64400 Oloron-	Sainte-Ma	rie		
	France				

Etabli le : Vendeur: Acquéreur : BEN HADJI Myriam



Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par Argia Diagnostic en date du 11/08/2022 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2011-066-0028 en date du 09/03/2011, modifié le 06/04/2022 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 4, sismicité Moyenne) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental n° 2011-066-0028 du 9 mars 2011, modifié le 6 avril 2022
- > Cartographies :
 - Cartographie réglementaire du PPRn Inondation, approuvé le 01/02/2017
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.





PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

ARRETE PREFECTORAL nº 2011-066-0028

CABINET SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

ARRETE PREFECTORAL RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques Officier de la Légion d'Honneur,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125.23 à R 125-27;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU le décret 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral N° 2005-322-7 du 18 novembre 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, directeur de Cabinet ;

ARRETE:

Article 1^{er}: L'obligation prévue au I et II de l'article L125-5 du code de l'environnement s'applique, à compter du 1er mai 2011, dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Chaque dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables dans les mairies concernées ainsi que sur le site internet de la préfecture.

Article 3: La liste des communes et les dossiers communeux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

Article 4 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral N° 2005-322-7 du 18 novembre 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

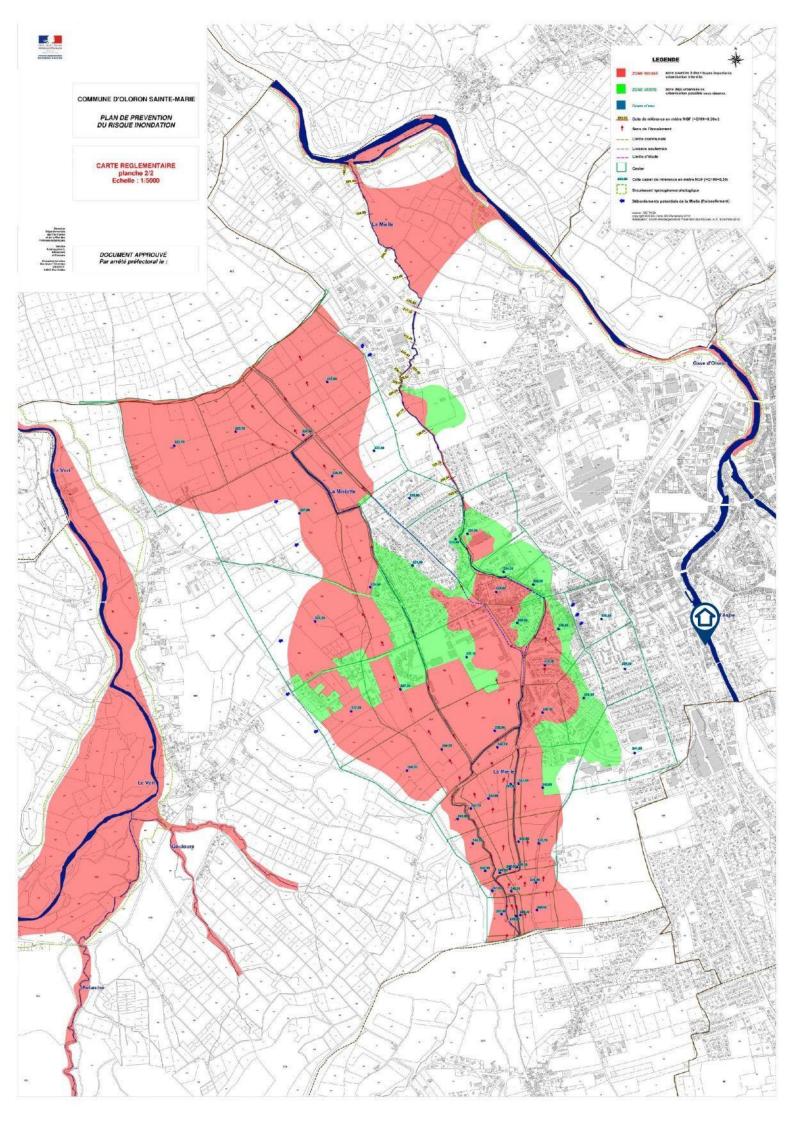
Article 5 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture, Monsieur le Directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Bayonne, Monsieur le sous-préfet d'Oloron-Sainte-Marie, Mesdames et Messieurs les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

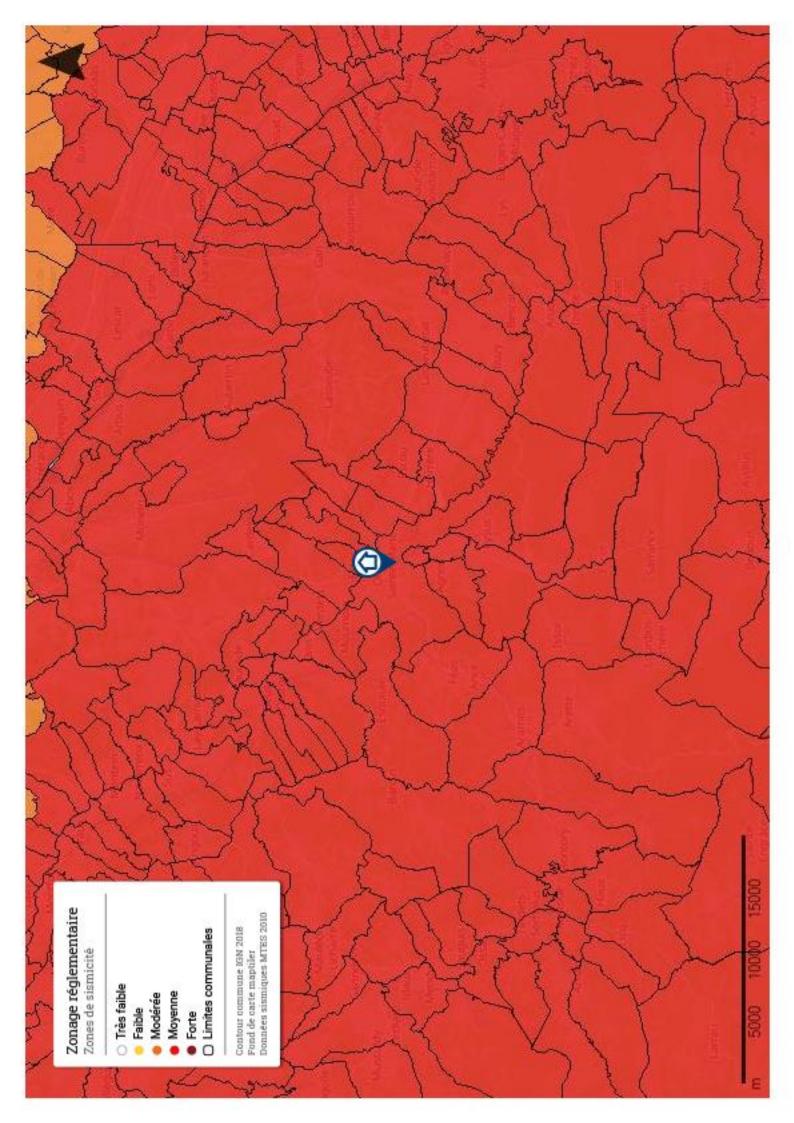
Fait à PAU le,

- 9 MARS 2011

Le Préfet,

François-Xavier CECCALDI







SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° 16747 BEN HADJI



Responsabilité Civile

Attestation d'assurance



Responsabilité Civile

Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

ENTREPRISE ARGIA DIAGNOSTIC CC DU LAC 1245 AV DE LA RESISTANCE 40990 ST PAUL LES DAX

Est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit sous le numéro 56999113, qui a pris effet le 01/09/2016.

Ce contrat a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

- -loi carrez /Loi Boutin
- -diagnostic amiante après travaux ou démolition
- -diagnostic amiante avant travaux ou démolition
- -diagnostic amiante avant-vente
- -dossier technique amiante
- -diagnostic gaz
- -diagnostic termites
- -état parasitaire
- -exposition au plomb (CREP)
- -recherche de plomb avant travaux
- -diagnostic de risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIP)
- -diagnostic de performance énergétique
- -prêt conventionné: normes d'habitabilité, prêt à taux zéro
- -état des lieux
- -diagnostic technique SRU

AUTRES DIGANOSTICS:

- -attestation de fin de travaux
- -diagnostic électricité
- -diagnostic assainissement autonome et collectifs
- -diagnostic risques naturels et technologiques (ERNMT)
- -dossier amiante partie privatives(DAPP)
- -recherche de plomb dans l'eau
- -attestation RT 2012
- -D.T.G

La présente attestation est valable pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2022, sous réserve du règlement des cotisations.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au delà des limites du contrat auquel elle se réfère.

Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Etablie à LYON, le 24/08/2021



Attestation Responsabilité Civile

Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des Assurances – Société anonyme au capital de 991 967 200 euros Siège social : 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX – 542 110 291 RCS Nanterre

Certificat de qualification

16747 BEN HADJI

2/4







Certificat N° C3274

Monsieur Alexandre LOLIBE

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante sans mention	Certificat valable	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des		
	Du 17/07/2020	compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits		
	au 22/11/2022	contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.		
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation		
	Du 17/07/2020	intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.		
	au 30/08/2022	Cerunication.		
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de		
	Du 17/07/2020	performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes		
	au 22/10/2022	de certification.		
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation		
	Du 17/07/2020	intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.		
	au 14/06/2022			
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des		
	Du 17/07/2020	constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en		
	au 19/09/2022	présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de		
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la		
	Du 17/07/2020	présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.		
	au 14/01/2023	(7) ■ 500 × 104 × 105 ×		

Date d'établissement le mercredi 08 juillet 2020

Marjorie ALBERT **Directrice Administrative**

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version M 250119 version N 010120

Certificat de qualification

16747 BEN HADJI

3/4





a certification Certificat N° C3274 Monsieur Alexandre LOLIBE Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006. dans le(s) domaine(s) suivant(s): Etat des installations intérieures de gaz Certificat valable Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification. Du 15/06/2022 au 14/06/2029 Etat des installations intérieures d'électricité Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification. Certificat valable Du 31/08/2022 au 30/08/2029 Amiante sans mention Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les Certificat valable Du 17/07/2020 au 22/11/2022 immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification. Diagnostic de performance énergétique Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes Certificat valable Du 17/07/2020 au 22/10/2022 de certification. Constat de risque d'exposition au plomb Certificat valable Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de Arrête du 21 invernore zuvo modifie definissant les criteres de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constat de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de Du 17/07/2020 au 19/09/2022 Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification. Certificat valable Du 17/07/2020 au 14/01/2023 Date d'établissement le vendredi 03 juin 2022 Marjorie ALBERT **Directrice Administrative** Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com. F09 Certification de compétence version N 010120 LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018



BUZY le jeudi 11 août 2022

Référence Rapport: 16747 BEN HADJI

Objet: ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Adresse du bien : Résidence des Pyrénées

41 rue Adoue

64400 OLORON-SAINTE-MARIE

Type de bien : Appartement Date de la mission : 05/08/2022

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Olivier LADEVESE, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance).
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer,, l'expression de nos salutations distinguées.

Olivier LADEVESE ARGIA DIAGNOSTIC



